

En bref

Novembre 1999

Programmes et initiatives du ministère de l'Environnement

La Commission ontarienne de réacheminement des déchets – un partenariat réunissant le secteur industriel, les municipalités et la province

Le 3 novembre 1999, le ministère de l'Environnement, M. Tony Clement, annonçait la création d'un partenariat réunissant la province, les municipalités et le secteur industriel, nommé la Commission ontarienne de réacheminement des déchets. Cet organisme aidera à financer les programmes de la boîte bleue et d'autres programmes de réacheminement des déchets.

Des partenaires des secteurs industriel, municipal et provincial se sont mis d'accord pour former volontairement une Commission ontarienne de réacheminement des déchets, pour une durée d'un an. Établie grâce à un engagement de 14,5 millions de dollars de la part de ses membres, la Commission réunit des partenaires des secteurs privé et gouvernemental et a pour mandat l'élaboration, la mise en œuvre et le financement des activités municipales de réacheminement des ordures ménagères.

Un des principaux objectifs de cette commission est de produire un plan de financement viable du programme de la boîte bleue et des autres initiatives de réacheminement des déchets.

Mandat de la Commission ontarienne de réacheminement des déchets

En vertu de l'entente, la Commission établira les programmes suivants :

- le financement des coûts associés au recyclage des récipients en verre recueillis dans la boîte bleue — la Commission fournira un montant de 8 millions de dollars aux municipalités pour contribuer aux frais de recyclage des récipients en verre pour le vin et l'alcool en 1999 et en 2000 (ceci fait suite au montant de 4 millions de dollars versé en mars 1999 aux municipalités par la Régie des alcools de l'Ontario);
- une affectation de 2 millions de dollars au réacheminement des déchets organiques — le financement aidera principalement les municipalités à mettre sur pied des méthodes de réacheminement des déchets organiques, dont des installations;
- une imputation de 1 million de dollars à la mise sur pied de 5 à 10 nouveaux dépôts municipaux réservés aux déchets ménagers spéciaux (parfois appelés déchets ménagers dangereux);
- la création d'un programme d'amélioration de l'efficience de la boîte bleue — un montant pouvant atteindre 2 millions de dollars sera consacré à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des programmes de la boîte bleue;
- la mise en œuvre d'un programme qui dotera les municipalités d'une somme pouvant atteindre 1 million de dollars en espace publicitaire gratuit dans les quotidiens et qui servira à informer le public sur les activités de gestion des déchets.

Dans le cadre de l'évaluation que mènera la Commission sur les dossiers à plus long terme, figureront l'élaboration de plusieurs formules de financement durable atteignant 50 % des frais d'exploitation nets des programmes municipaux de la boîte bleue, ainsi que la poursuite des programmes décrits plus haut.

L'entente prévoit également que la Commission mettra au point des choix de

financement pour un programme de gestion des déchets ménagers spéciaux qui permettra aux consommateurs d'apporter ces déchets aux dépôts municipaux.

Membres de la Commission ontarienne de réacheminement des déchets

Les membres de la Commission sont issus des secteurs et organismes suivants :

- le secteur des produits alimentaires et de consommation, qui est représenté par quatre membres, dont le président (ce secteur versera jusqu'à 4 millions de dollars à la Commission par le biais de son association, Corporations Supporting Recycling);
- l'Association des municipalités de l'Ontario, qui est représentée par quatre membres;
- l'Association canadienne des journaux contribue un membre (cette association offre le programme publicitaire au montant de 1 million de dollars);
- l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement et l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques qui nommeront conjointement un membre (ces deux groupes contribuent la somme de 500 000 $);
- la Régie des alcools de l'Ontario contribue un membre (la LCBO fournira un financement de 9 millions de dollars);
- le Conseil du recyclage de l'Ontario sera représenté par un membre;
- le ministère de l'Environnement, qui sera représenté par un membre sans voix délibérative.

Le ministère, qui sera représenté par le sous-ministre, assumera principalement un rôle consultatif. Chacun des 12 autres membres auront voix aux décisions de la Commission et le président aura droit à deux voix au lieu d'une.

Les 3 R en Ontario

Les 3 R — réduire, réutiliser et recycler — se portent bien en Ontario.

L'Ontario s'est fixé pour objectif de réduire de moitié la quantité de déchets expédiés aux lieux d'enfouissement par rapport à 1987. En 1997, la population ontarienne avait réalisé un taux de réduction de 35 %.

Voici une liste partielle des réalisations de la province de 1994 à 1998 quant à la mise en œuvre des 3 R :

- les municipalités ont accru de 45 % la quantité de déchets réacheminés, qui est passée de 860 000 tonnes à plus de 1,25 million de tonnes;
- le compostage domestique et centralisé des matières organiques s'est accru de 57 %, passant de 300 000 tonnes à 470 000 tonnes (le compostage central a ouvert la voie, s'accroissant de 95 %);
- la quantité de matières recueillies par les programmes de la boîte bleue, qui représentent un peu plus de 50 % des déchets réacheminés, s'est accrue de 43 %, passant de 450 000 tonnes à 650 000 tonnes.

Les programmes de la boîte bleue et les autres activités des 3 R ont produit des résultats valables, mais il reste plusieurs défis à relever, dont les suivants :

- veiller à la viabilité financière à long terme des programmes de la boîte bleue et des autres initiatives de réacheminement des déchets;
- accroître le réacheminement des matières organiques qui ne font pas l'objet d'un compostage domestique ou centralisé;
- augmenter la quantité des déchets ménagers dangereux, actuellement de 6 000 tonnes, qui sont réacheminés par les programmes de dépôts municipaux.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le :

Ministère de l'Environnement
Direction des politiques de gestion des déchets
135, av. St. Clair Ouest
7e étage
Toronto ON M4V 1P5
Tél. : (416) 314-4171
Téléc. : (416) 325-4437
ou le :
Centre d'information
135, av. St. Clair Ouest
1er étage
Toronto ON M4V 1P5
Tél. : (416) 325-4000
Ligne d'appel sans frais : 1-800-565-4923
Téléc. : (416) 325-3159
Site Web : http://www.ene.gov.on.ca

Imprimé sur du papier recyclé à 50 % contenant 10 % de fibres post-consommation
PIBS: 3900F
200 - 11 - 99

